

08.06.2009 – 14:59 Uhr

Rapport de l'OCDE: L'État doit intervenir lorsqu'il a pénurie de places d'apprentissage

Bern (ots) -

Le récent rapport de l'OCDE sur la formation professionnelle suisse présenté aujourd'hui par la conseillère fédérale Doris Leuthard fait une recommandation claire : si, en période de crise, il man-que des places d'apprentissage pour les jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire, l'État doit alors créer, ou aider à créer, une offre supplémentaire. Cela peut se faire au moyen d'incitations di-rectes à l'intention des entreprises formatrices ou à travers des écoles des métiers. Cette conclusion - le principal résultat de l'étude de l'OCDE sur la formation professionnelle suisse - confirme ce que l'Union syndicale suisse (USS) demande depuis longtemps.

Précisément aujourd'hui, en pleine crise, cette recommandation est des plus actuelles. Ces prochains mois, voire ces prochaines années, les entreprises ne vont guère créer de nouvelles places d'apprentissage qui permettraient de vider les files d'attente dans lesquelles se trouvent de nom-breux jeunes, les perspectives économiques étant trop incertaines pour un engagement de trois à quatre ans en faveur des jeunes qui veulent se former. L'USS attend par conséquent de la conseillère fédérale Doris Leuthard qu'elle s'attelle sans retard à la mise en oeuvre des recommandations formulées par l'OCDE. Les chiffres du dernier baromètre des places d'apprentissage reflètent surtout la situation passée et décrivent uniquement un moment donné. L'été prochain déjà, la situation sera totalement différente. C'est pourquoi Madame Leuthard et le Conseil fédéral sont instamment priés d'engager maintenant, dans l'intérêt des jeunes, les me-sures nécessaires formulées dans le rapport de l'OCDE.

Contact:

Peter Sigerist (079 404 56 85) et Jean Christophe Schwaab (078 690 35 09), tous deux secré-taires centraux de l'USS en charge de la formation, se tiennent à votre disposition pour tout com-plément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100584763> abgerufen werden.